

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1863 4 octobre 2006

SOMMAIRE

Agoranet Holding S.A., Luxembourg 89421	Leplatex-Verein Holding S.A., Luxembourg	89417
Airfreight Development Worldwide S.A., Stegen . 89422	Mittlux Holding S.A., Luxembourg	89409
Baraki S.C.I., Kehlen	Mittlux Holding S.A., Luxembourg	89410
BBL Finance, S.à r.l., Luxembourg 89390	Moor Park MB Holdings Luxembourg I, S.à r.l., Lu-	
Blisworth Management S.A., Luxembourg 89385	xembourg	89401
Captiva 2 Juna GP, S.à r.l., Luxembourg 89383	Mora S.A.H., Luxembourg	89421
Carrelages Art & Style, S.à r.l., Hagen 89390	Motiani, S.à r.l., Luxembourg	89384
CC Holdco (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 89391	Naturwerk S.A., Luxembourg	89410
CC Holdco (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 89394	Navimar Services S.A., Luxembourg	89383
Charterhouse Poppy IV, S.à r.l., Luxembourg 89415	Noe S.A., Luxembourg	89381
Charterhouse Poppy IV, S.à r.l., Luxembourg 89416	Norpa Holding S.A., Luxembourg	89408
Closdenis International S.A., Luxembourg 89379	Ogepar S.A.H., Luxembourg	89424
CMS S.A., Computer Multimedia Software, Ma-	P7S1 Holding II, S.à r.l., Luxembourg	89395
mer 89396	Partak S.A., Luxembourg	89423
Cogenaf S.A.H., Luxembourg 89424	Phimac Finances S.A., Luxembourg	89417
Compagnie de Pythagore S.A.H., Luxembourg 89414	Poinsetia S.A.H., Luxembourg	89379
Compagnie Investissement Europe Holding Luxem-	(The) Pyg, S.à r.l., Luxembourg	89390
bourg S.A., Luxembourg 89400	Pyrites Investissements Holding S.A., Luxem-	
Compradore S.A.H., Luxembourg 89380	bourg	89416
De Vlier Lux S.A., Steinfort 89381	Reiota S.A., Luxembourg	89382
Dixen International S.A., Luxembourg 89389	Road Estate, S.à r.l., Luxembourg	89391
E.I. Capital 89422	Rosenberg S.A., Luxembourg	89421
Eastwood S.A.H., Luxembourg 89422	S.à r.l. Wust Construction Luxembourg, Lintgen.	89414
Echolux Immobilière, S.à r.l., Luxembourg 89400	Socepal S.A.H., Luxembourg	89413
Echusson Invest, S.à r.l., Luxembourg 89400	Société Anonyme Immobilière Manana S.A., Lu-	
Emal International S.A., Luxembourg 89380	xembourg	89391
Ernst & Young Luxembourg S.A., Luxembourg 89399	Sonic S.A., Luxembourg	89423
Etablissement Sinner & Cie, S.à r.l., Howald 89378	Star Parks Lorraine Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Euro Boat Leisure S.A., Luxembourg 89382	bourg	89385
Eurosquare (Lux 2), S.à r.l., Luxembourg 89395	Star Parks Luxembourg Holdco S.A., Luxem-	
Eurosquare (Lux 2), S.à r.l., Luxembourg 89395	bourg	89389
Finadis S.A., Luxembourg 89383	Syndicat General-Ré S.A., Luxembourg	89414
Fireprotection S.A., Livange 89378	TCC Two Continents Capital S.A., Luxemburg	89386
Florentine S.A., Luxembourg 89400	Tioniqua Finance S.A.H., Luxembourg	89423
Formentera Holding S.A., Luxembourg 89385	Tome S.A., Luxembourg	89379
Garage Norbert Bestgen S.A., Helfent-Bertrange . 89389	Tourimonta Holding S.A., Luxembourg	89423
Global Events Online, S.à r.l., Luxembourg 89394	Unicorn Investors, S.à r.l., Luxembourg	89411
Glover International Investments S.A., Luxem-	Unicorn Investors, S.à r.l., Luxembourg	89413
bourg 89384	Valadret, S.à r.l., Bereldange	89382
Golden Square S.A., Luxembourg 89420	Vendome Investissement S.A., Luxembourg	89420
Gravey S.A.H., Luxembourg	Viburno S.A., Luxembourg	89422
Hakapi Charter S.A., Luxembourg 89384	Westend S.A., Luxembourg	89386
HC Luxembourg III, S.à r.l., Luxembourg 89394	Westend S.A., Luxembourg	89386
Helpack S.A.H., Luxembourg 89397	Workom S.A., Luxembourg	89378



FIREPROTECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 68.669.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 avril 2002

Cooptation d'un Administrateur:

Le Conseil d'Administration décide de nommer provisoirement par cooptation, avec effet immédiat, Monsieur Stéphane Salvatore, né le 24 juillet 1983 à Luxembourg, demeurant Z.I., rue de Bettembourg, L-3378 Livange, aux fonctions d'administrateur.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 janvier 2006

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination provisoire par cooptation de Monsieur Stéphane Salvatore, né le 24 juillet 1983 à Luxembourg, demeurant Z.l., rue de Bettembourg, L-3378 Livange, aux fonctions d'administrateur par le conseil d'administration en date du 25 avril 2002.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Domenico Salvatore, demeurant à Livange;
- Monsieur Stéphane Salvatore, demeurant à Livange;
- Madame Deolinda Dos Santos Fereira, demeurant à Dudelange.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2010 approuvant les comptes de l'exercice 2009.

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat, de ses fonctions de commissaire aux comptes, la société CONCORDS INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.114, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de 2010 approuvant les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077877.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

WORKOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 90.833.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 juillet 2006 a nommé commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 38.136, en remplacement de MONTBRUN REVISION, S.à r.l. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078688.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

ETABLISSEMENT SINNER & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 37, Rangwee. R. C. Luxembourg B 22.527.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(084133.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



TOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.022.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juin 2006, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077885.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CLOSDENIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 93.030.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 18 juillet 2006 a nommé commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 38.136, en remplacement de MONTBRUN REVISION, S.à r.l. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078690.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

POINSETIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 35.680.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Dominique Moulaert, Administrateur, juriste, C5 Stanley Knoll, 42 Stanley Village Road Hong-Kong, République Populaire de Chine;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2007.

L'assemblée générale du 18 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionaire en date du 18 juillet 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LÚ, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2007.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour POINSETIA S.A, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078767.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



EMAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 75.621.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 6 juin 2006, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 6 juin 2006, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire en date du 6 juin 2006, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération ne dépassant pas (15.000,- EUR) quinze mille euros (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de l'Administrateur-Délégué et celle du Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077908.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 29.471.

EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006 a pris note des démissions de Madame Monique Junker, de Monsieur Gérard Birchen et de MONTEREY SERVICES S.A. de leurs mandats d'administrateurs de la société et a nommé en remplacement Monsieur Henri Grisius, Monsieur Laurent Heiliger et Monsieur Welf Atzberger.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, administrateur, diplômé en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, administrateur, licencié en sciences commerciales et financières demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Welf Atzberger, administrateur, chef d'entreprise, demeurant Hüblistrasse 24, CH-8165 Oberweningen, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006 a pris note de la démission de la société COMCOLUX, S.à r.l. de son mandat du Commissaire aux comptes et a nommé en remplacement la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006 a transféré avec effet immédiat le siège social de la société anciennement situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg vers le:

- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078756.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



NOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.752.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 juillet 2006, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Virginie Couperie-Leclerc, cavalière professionnelle, élisant domicile à F-75017 Paris au 9, avenue Gougaud, F-75017 Paris;
 - Madame Rose Leandri, administrateur de sociétés, élisant domicile au 92, rue Tahere à F-92210 Saint-Cloud. Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 juillet 2006, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 4 juillet 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (EUR 15.000,-) (ou de la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué; par ailleurs toute opération dépassant trente mille euros (EUR 30.000,-) (ou de la contre-valeur en devise) devra être soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077911.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

DE VLIER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière. R. C. Luxembourg B 82.683.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2005, assemblée tenue de manière extraordinaire dans les bureaux de la FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., 134, route d'Arlon à L-8008 Strassen, le 15 mai 2006

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venaient à échéance cette année, sont élus administrateurs:

- Monsieur Léo Van Tuyckom, administrateur de sociétés, demeurant à B-Jabbeke, 87, Grote Thems;
- Monsieur Georges Claude, administrateur de sociétés, demeurant à B-6717 Attert, Luxeroth;
- Monsieur Peter De Roo, administrateur de sociétés, demeurant à B-9831 Deurle, 17, Wijngaard.

Sont confirmés comme administrateurs-délégués:

- Monsieur Léo Van Tuyckom, ci-avant nommé,
- Monsieur Peter De Roo, ci-avant nommé.

Est réélue en tant que commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, route d'Arlon 134, L-8008 Strassen.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2012 relative aux comptes annuels de 2011.

Strassen, le 28 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082559.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.



EURO BOAT LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 104.478.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juin 2006, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Gilles Crettol, avocat, élisant domicile au 3, Place du Molard, CH-1204 Genève, Suisse;
- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Robinet, directeur de sociétés, élisant domicile à Châlet Manila, 12, Chemin des Coccinelles, CH-3963 Crans Montana.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juin 2006, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue au siège social le 12 juin 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,-EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,-EUR) (ou la contre-valeur en devise), ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077913.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

VALADRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre. R. C. Luxembourg B 55.967.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés du 27 juin 2006

Gérants:

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Aleksandar Djukanovic, demeurant 7, Cité Princesse Amélie, L-7262 Helmsange, de ses fonctions de gérant administratif avec effet immédiat en date du 26 juin 2006;
- nomination de Monsieur Nico Hansen, employé privé, né le 31 mars 1969 à Differdange et demeurant professionnellement au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, aux fonctions de gérant administratif avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078758.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

REIOTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 78.655.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

(084256.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



NAVIMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.089.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juillet 2006, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Claude Perdriel, Industriel, demeurant au 35, rue Vaneau, F-75007 Paris;
- Madame Bernadette Michelon, directeur de sociétés, demeurant au 10, rue Aristide Briand, F-92160 Antony;
- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juillet 2006, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue au siège social le 3 juillet 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et de l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077916.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CAPTIVA 2 JUNA GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 109.783.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 18 juillet 2006

L'associé unique de CAPTIVA 2 JUNA GP, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet au 25 janvier 2006;
- de nommer M. Renato Lavorato, avec adresse professionnelle au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et M. Michel van Krimpen, avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérants de la société avec effet au 25 janvier 2006.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

M. van Krimpen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078987.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

FINADIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 30.186.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(084134.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



HAKAPI CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 75.033.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2006, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg;
- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2006,

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue au siège social le 30 juin 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quatorze mille huit cent soixantequatorze euros (14.874,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077919.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

GLOVER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R. C. Luxembourg B 81.942.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de GLOVER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immediat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080557.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

MOTIANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 21.974.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

(084259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



BLISWORTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 108.626.

Extrait de l'assemblée générale tenue a Luxembourg, le 27 juin 2006

- 1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., avec adresse au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.911, en remplacement de M. Alain Garros à la fonction d'administrateur avec effet immédiat. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.
- 2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A. par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT avec adresse au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes. Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.
- 3) L'Assemblée accepte que les mandats des administrateurs Howard Lamplough et Andrew Parker, tous deux ayant pour adresse P.O. Box 398 Neptune House à Gibraltar, soient prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.
 - 4) L'Assemblée accepte la démission de Howard Lamplough de sa fonction d'Administrateur-Délégué.
- 5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

L'Agent Domiciliataire / -

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078525.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

FORMENTERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 93.689.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 18 juillet 2006 a nommé commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 38.136, en remplacement de MONTBRUN REVISION, S.à r.l. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078692.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 100.884.

Suite aux décisions des Associés prises en date du 8 mai 2006:

- le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- Monsieur Ron E Bell, né le 11 juin 1956 à Worcestor, Angleterre, avec adresse professionnelle au 33 King Street, London SW1Y 6RJ, Royaume-Uni a été nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078784.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



WESTEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 93.165.

Conseil d'administration:

Monsieur Emile Vogt, Administrateur-délégué, demeurant à L-1840 Luxembourg;

Monsieur Pascal Minne, Administrateur, demeurant à B-1332 Genval;

Monsieur Jean Bonna, Administrateur, demeurant à CH-1222 Vesenaz.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2006

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

WESTEND S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078779.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

WESTEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 93.165.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2006.

WESTEND S.A.

Signature

(078778.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

TCC TWO CONTINENTS CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II. H. R. Luxemburg B 118.265.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, den siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Marthe Thyes-Walch, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. INTER-GLOBE TRUST S.A.H., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 52.927,

hier vertreten durch seinen administrateur-délégué, Herrn Robert Langmantel, Bankkaufmann, wohnhaft in Frisange, 1, an den Gaalgen;

2. DARA INVESTMENTS S.A., eine Gesellschaft panamesischen Rechts, mit Sitz in Urb. obarrio, Calle 56e, Nr. 4, Panama, eingetragen im Handelsregister von Panama, unter der Nummer 312608-48864-120,

hier vertreten durch Herrn Robert Langmantel, vorgenannt, auf Grund einer Generalvollmacht ausgestellt in Panama, am 1. April 1997,

deren beglaubigte Abschrift, von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

I. - Benennung, Sitz, Dauer, Gesellschaftszweck, Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung TCC TWO CONTINENTS CAPITAL S.A. gegründet. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung nor-



maler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen. Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind. Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Art. 3. Das gezeichnete und eingezahlte Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (10,- EUR).

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, daß das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung, Überwachung

- Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.
- Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.
- Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied.

Das erste geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied kann durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

- Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom geschäftsführenden Verwaltungsrat vertreten.
- Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.
- Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in dem Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 11.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.



Art. 12. Durch Beschluß der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genußscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

- Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.
- **Art. 14.** Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

V. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf deren späteren Änderungen.

VI. - Vorübergehende Bestimmungen

- 1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2006.
- 2. Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahr 2007.

VII. - Kapitalzeichnung

Die dreihundertzehn (310) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. INTER-GLOBE TRUST S.A.H., vorgenannt, dreihundertneun Aktien	309
2. DARA INVESTMENT S.A., vorgenannt, eine Aktie	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle Aktien wurden voll in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

VIII. - Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. - Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf dreitausend Euro (3.000,- EUR).

X. - Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlusse gefaßt:

- 1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.
- Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu wählen.
 - 2. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.
 - 3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung des Jahres 2012 werden ernannt:
 - a) Herr Georges Majerus, Expert-Comptable, wohnhaft in L-Luxemburg;
 - b) Herr Robert Langmantel, vorgenannt;
 - c) Herr Dieter Feustel, Dipl.-Betriebswirt, wohnhaft in L-Luxemburg.
- 4. In Ausübung der Befugnisse des Artikels 6 wird Herr Georges Majerus, vorgenannt, zum administrateur-délégué (geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied) ernannt.
 - 5. Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:
 - FIDES INTER-CONSULT S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
- 6. Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2012.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat er mit Uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, vol. 29CS, fol. 15, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. August 2006.

M. Thyes-Walch.

(084196.3/233/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.067.

Le 6 juin 2006 le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité, la décision de nommer aux fonctions d'Administrateur A pour une période de 1 an:

- Monsieur Ronald Bell, né le 11 juin 1956 à Worcester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Cleveland House, 33, King Street, Londres SW1Y 6RJ, Royaume-Uni.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Miles Cresswell-Turner, Administrateur A;
- Monsieur William Muirhead, Administrateur A;
- Monsieur Ronald Bell, Administrateur A;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur A;
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur B;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur B.

Tous les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078785.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

DIXEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.253.

Avec effet au 12 juin 2006, les administrateurs restants:

- décident à l'unanimité et conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Eric Magrini, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pour une durée d'un an, comme administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur Monsieur Henri Saclusa décédé.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administrateur se compose désormais comme suit:

- Monsieur Andrea Garbagnati, Administrateur;
- Monsieur Colm Smith, Administrateur;
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur.

Tous les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour DIXEN INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078787.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

GARAGE NORBERT BESTGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Helfent-Bertrange, 8A, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 11.080.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(084135.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.



BBL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 99.104.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 14 mars 2006, MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé aux fonctions de Gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Robert Hovenier.

A cette même date, l'Associé Unique a décidé de nommer aux fonctions de Gérant pour une durée indéterminée EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Enfin l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour BBL FINANCE, S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078792.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

THE PYG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob. R. C. Luxembourg B 103.902.

Extrait de l'assemblée générale du 8 juin 2006

Lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2006, les associés ont approuvé la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Lee Anthony Vardon, né le 9 avril 1974 à Aberdare, a cédé 31 parts sociales de la société à Monsieur Colin Hodgett, né le 22 décembre 1964 à Belfast (Irlande), demeurant 19, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société THE PYG, S.à r.l. est la suivante:

- M. Conor Anthony Magee	62 parts sociales
- M. Simon Nicholas Gibbons	31 parts sociales
- M. Colin Hodgett	31 parts sociales
	124 parts sociales

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078796.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

CARRELAGES ART & STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 37, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 117.499.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2006 au siège social

Ordre du jour:

Changement du gérant technique:

Monsieur Dario Aviano, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est révoqué comme gérant technique:

Monsieur Tran Chi Taï, demeurant à L-8325 Capellen, 4, rue de la Gare.

2) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Aviano Giorgio, né le 22 juin 1944 à Castions di Strada (Italie), demeurant à L-8365 Hagen, 37, rue Principale.

Hagen, le 27 juillet 2006.

D. Aviano / G. Aviano.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11698. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078814.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE MANANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 117.036.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 29 juin 2006 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Philippe HM Schnadt, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078844.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

ROAD ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 95.482.

La société souhaite par la présente notifier et faire publier les rectifications suivantes:

L'adresse du Gérant de la société est la suivante:

- Patrick Meunier, 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROAD ESTATE, S.à r.l.

AGIR LUXEMBOURG

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078881.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

CC HOLDCO (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12.500,-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 114.337.

In the year two thousand and six, on the ninth day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CC HOLDCO (LUXEM-BOURG), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.337, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26 January 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

There appeared:

CC HOLDCO (CAYMAN), LTD., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, with registration number BWK 159926, being the sole shareholder (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 March 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,255,700.- (one million two hundred fifty-five thousand seven hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 1,268,200.- (one million two hundred sixty-eight thousand two hundred Euro), by way of the



issue of 50,228 (fifty thousand two hundred twenty-eight) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

- 2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above.
- 3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.
- 4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of BEN-ELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 1,255,700.- (one million two hundred fifty-five thousand seven hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 1,268,200.- (one million two hundred sixty-eight thousand two hundred Euro), by way of the issue of 50,228 (fifty thousand two hundred twenty-eight) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes for the 50,228 (fifty thousand two hundred twenty-eight) shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,255,745.48.- (one million two hundred fifty-five thousand seven hundred forty-five Euro and forty-eight cents), which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 1,255,700.- (one million two hundred fifty-five thousand seven hundred Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) an amount of EUR 45.48 (forty-five Euro and forty-eight cents) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

CC HOLDCO (CAYMAN), LTD	50,728 shares
Total	50,728 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,268,200.- (one million two hundred sixty-eight thousand two hundred Euro), represented by 50,728 (fifty thousand seven hundred twenty-eight) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty- five Euro) each, all subscribed and fully paid up.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately 15,000.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutschsprachige Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsechs, am neunten Tag des Monats März.

Wurde vor mir, Notar Joseph Elvinger, Notar mit Sitz in Luxemburg.



Eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) des alleinigen Gesellschafters der CC HOLCO (LUXEMBOURG), S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz in 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, eingetragen beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftssregister unter Nummer B 114.337, gegründet gemäss einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger, Notar mit Sitz in Luxemburg, am 26. Januar 2006, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations noch nicht veröffentlicht (die Gesellschaft) abgehalten.

Es erschien:

CC HOLDCO (CAYMAN), LTD., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in den Büros von Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, eingetragen unter der Registrierungsnummer BWK 159926, als alleiniger Gesellschafter (der Alleinige Gesellschafter), hier vertreten durch Herrn Bernard Beerens, Avocat à la Cour, mit Wohnsitz in Luxembourg, kraft einer ihm am 7. März 2006 erteilten Vollmacht.

Die Vollmacht nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigebogen, um mit dieser Urkunde registriert zu werden.

Der Alleinige Gesellschafter bittet den unterzeichnenden Notar wie folgt zu Protokoll zu nehmen:

- I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle Gesellschaftsanteile im Gesellschaftskapital der Gesellschaft.
- II. Die Tagesordnung hat den folgenden Wortlaut:
- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 1.255.700,- (eine Million zweihundertfünfündfünzigtausendsiebenhundert Euro) von derzeit EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 1.268.200,- (eine Million zweihundertachtundsechszigtausendzweihundert Euro) im Wege der Ausgabe von 50.228 (fünfzigtausendzweihundertachtundzwanzig) neuen Anteilen im Nennwert von jeweils EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).
 - 2. Zeichnung und Einzahlung der unter Punkt 1 genannten Kapitalerhöhung.
- 3. Änderung des Artikels 5.1 des Gesellschaftsvertrages (der Gesellschaftsvertrag), um der unter Punkt 1 beschlossenen Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen.
- 4. Änderung des Gesellschaftsregisters, um den obengenannten Beschlüssen Rechnung zu tragen. Hierzu wird jedem Geschäftsführer der Gesellschaft, jedem Rechtsanwalt oder Angestellten von LOYENS WINANDY, sowie jedem Angestellten von BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. Vollmacht erteilt, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu gezeichneten Anteile im Gesellschaftsregister vorzunehmen.
 - 5. Verschiedenes.
 - III. Der alleinige Gesellschafter hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um EUR 1.255.700,- (eine Million zweihundertfünfundfünzigtausendsiebenhundert Euro) von derzeit EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 1.268.200,- (eine Million zweihundertachtundsechszigtausendzweihundert Euro) im Wege der Ausgabe von 50.228 (fünfzigtausendzweihundertachtundzwanzig) neuen Anteilen im Nennwert von jeweils EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter erklärt alle 50.228 (fünfzigtausendzweihundertachtundzwanzig) ausgegebenen Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) zu zeichnen und die vollständige Einzahlung durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 1.255.745,48 (eine Million zweihundertfünfundfünzigtausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro achtundvierzig cents), gegenüber dem Notar nachgewiesen durch ein ce certificat de blocage, zu leisten. Die Einlage in die Gesellschaft ist wie folgt aufzuteilen:

- (i) EUR 1.255.700,- (eine Million zweihundertfünfundfünzigtausendsiebenhundert Euro) gehen in das nominale Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein; und
 - (ii) EUR 45,48 (fünfundvierzig Euro achtundvierzig cents) ist einer Agiorücklage der Gesellschaft zuzuführen.

Der Betrag aus der Kapitalerhöhung steht nunmehr der Gesellschaft zur freien Verfügung. Beweis hiervon wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht.

Der Alleinige Gesellschafter beschliesst, zu Protokoll zu nehmen, dass die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

CC HOLDCO (CAYMAN), LTD	50.728 Anteile
Gesamt	

Dritter Beschluss

Infolge der vorstehenden Beschlüsse beschließt der Alleinige Gesellschafter, Artikel 5.1. des Gesellschaftsvertrages zu ändern, sodass dieser nunmehr folgendermassen lautet:

«5.1. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft wird auf EUR 1.268.200,- (eine Million zweihundertachtundsechszigtausendzweihundert Euro) festgelegt und besteht aus 50.728 (fünfzig tausend sibenhundertachtundzwanzig) Namensaktien mit einem Nennwert von jeweils EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), die alle gezeichnet und vollständig einbezahlt sind.»

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Gesellschaftsregister zu ändern, um den obengenannten Beschlüssen Rechnung zu tragen und erteilt jedem Geschäftsführer der Gesellschaft, jedem Rechtsanwalt oder Angestellten von LOYENS



WINANDY sowie jedem Angestellten von BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. Vollmacht, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu gezeichneten Anteile im Gesellschaftsregister vorzunehmen.

Kostenschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser außerordentlichen Generalversammlung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen in jeglicher Form belaufen sich schätzungsweise auf 15.000,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Personen in englischer Sprache verfasst wird und eine deutsche Fassung angeschlossen wird; auf Wunsch der erschienenen Partei soll die englische Fassung im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Version die maßgebliche Fassung sein.

Worauf die vorliegende notarielle Urkunde in Luxembourg, am eingangs bezeichneten Datum aufgenommen wird. Nach Verlesung der Urkunde für den Bevollmächtigten der erschienenen Partei wurde die vorliegende Originalur-

kunde von der erschienenen Partei und mir, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 67, case 12. – Reçu 12.557,45 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. April 2006.

J. Elvinger.

(078955.3/211/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

CC HOLDCO (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 114.337.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41873 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

J. Elvinger.

(078957.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

GLOBAL EVENTS ONLINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 76.700.

EXTRAIT

Il résulte de différents contrats de transfert de parts sociales dûment signifiées à la société que les 800 (huit cents) parts sociales sont détenues par Monsieur Per Eric Andersson.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour GLOBAL EVENTS ONLINE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078896.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

HC LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 117.717.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui s'est tenu extraordinairement le 10 juillet 2006

L'Associé Unique de HC LUXEMBOURG III, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

H. van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078939.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



EUROSQUARE (LUX 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 115.452.

EXTRAIT

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 10 mai 2006, CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune, à EUROSQUARE (LUX 1), S.à r.l., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société EUROSQUARE (LUX 2), S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

Luxembourg, le 12 juin 2006.

H.-P. Schut

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079002.4//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

EUROSQUARE (LUX 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 12.500 EUR.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 115.452.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 8 juin 2006

L'associé unique de EUROSQUARE (LUX 2), S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hille-Paul Schut et M. Michel van Krimpen, en tant que Gérants, et ce avec effet au 8 juin 2006;
- de nommer M. Robert Kimmels, né le 4 mars 1969, Breukelen, Pays-Bas, résidant au 44, rue de Kiem, L-1857 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 8 juin 2006;
- de nommer M. Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, Royaume-Uni, résidant au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 8 juin 2006.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

H.-P. Schut

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079002.5//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

P7S1 HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 115.509.

Extrait des résolutions prises par écrit par l'associé unique en date du 17 juillet 2006

L'associé unique de la Société a nommé Monsieur Robert Simon, demeurant au 28, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg aux fonctions de gérant de la Société à compter du 17 juillet 2006 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant des personnes suivantes:

- Carl Donald Morgan Jr., gérant;
- Michael Andrew Colato, gérant; et
- Robert Simon, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

P7S1 HOLDING II, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079018.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



CMS S.A., COMPUTER MULTIMEDIA SOFTWARE, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 91.791.

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPUTER MULTIMEDIA SOFTWARE en abrégé (CMS S.A. avec siège social à L-8437 Steinfort, 50, route de Koerich, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 91.791, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, de résidence à Capellen, en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil C n° 369 en date du 4 avril 2003.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Cédric Bavay, informaticien, demeurant à B-6700 Arlon, 21, rue d'Udange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tania Ceolotti, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Coibion, informaticien, demeurant B-6700 Arlon, 170, avenue du Bois d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1) Transfert du siège social de la société de Steinfort à Mamer.
- 2) Modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.
- 3) Fixation du siège social.
- 4) Confirmation des directeurs de la société.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.
- III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Steinfort à Mamer.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Mamer.

(le reste sans changement).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer dans la fonction de directeurs de la prédite société à savoir:

- Monsieur Cédric Bavay, informaticien, né à Arlon, le 9 août 1978 demeurant à B-6700 Arlon, 21, rue d'Udange.
- Monsieur Thierry Coibion, informaticien, né à Arlon le 23 mai 1970, demeurant B-6700 Arlon, 170, avenue du Bois d'Arlon.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cent euros (800,- euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bavay, T. Ceolotti, T. Coibion, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2006, vol. 918, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2006.

A. Biel.

(079532.3/203/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.



HELPACK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 31.190.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2006 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolution - L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, pour une nou-

velle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Extrait sincère et conforme

Signature

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079028.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

BARAKI S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8284 Kehlen, 13, rue de Kopstal. R. C. Luxembourg E 3.181.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Paul Edmond Kieffer, commerçant, né à Ettelbrück, le 21 juin 1968, demeurant à L-8284 Kehlen, 13, rue de Kopstal,

et son épouse:

2) Madame Danielle Josiane Renée Bodson, indépendante, née à Luxembourg, le 2 septembre 1969, demeurant à L-8284 Kehlen, 13, rue de Kopstal,

déclarant être mariés sous le régime matrimonial de la séparation de biens,

lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1er. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physi-

- Art. 2. La société prend la dénomination de BARAKI S.C.I., société civile immobilière familiale.
- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Kehlen.

Il pourra être transféré en tout autre en droit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Paul Kieffer, prénommé, cinquante parts d'intérêts	50
2) Madame Danielle Bodson, prénommée, cinquante parts d'intérêts	50
Total: cent parts d'intérêts	100

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées de telle sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement d'associés représentant au moins trois quarts du capital social.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité lors d'une assemblée générale statuant sur le bilan



et le résultat de l'exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

- **Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

- Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.
 - Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.
 - Art. 13. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

- Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.
- Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés.
- **Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.
- Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000,00 EUR)

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Déclaration

Les associés déclarent être mariés.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

- 1. Sont nommés gérants, avec pouvoir de signature individuel pour engager la société, pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jean-Paul Kieffer, prénommé;
- Madame Danielle Bodson, prénommée.
- 2. Le siège social de la société est fixé à L-8284 Kehlen, 13, rue de Kopstal.

Dont acte, fait et passé à Redange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Kieffer, R. Bodson, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 26 juillet 2006, vol. 408, fol. 39, case 2. - Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2006.

M. Lecuit.

(081683.3/243/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

GRAVEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.899.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de HRT REVISION.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079038.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 88.019.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société tenues en date du 27 juillet 2005 et du 4 juillet 2006 que:

- M. Kenneth Hay a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2006.
- M. Raymond Schadeck, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 11 août 1955 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 44, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains, a été nommé au poste d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 1er juillet 2006, en remplacement de M. Kenneth Hay. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, venant à échéance à l'issue de l'approbation des comptes annuels au 30 juin 2006.

Münsbach, le 11 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082206.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.



COMPAGNIE INVESTISSEMENT EUROPE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.283.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 juin 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat de:

Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach;

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de société, demeurant à Garnich, rue des Sacrifiés, 18;

COSAFIN S.A., Société Anonyme, domiciliée au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg; au poste d'administrateur.

- L'Assemblée accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat de:

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079042.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

ECHOLUX IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 102.485.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1108 du 3 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ECHOLUX IMMOBILIERE, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(080955.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

FLORENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 47.938.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

(084261.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ECHUSSON INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 102.432.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1072 du 25 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ECHUSSON INVEST, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(080957.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.



MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 118.796.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of August.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by M^e Juliette Feitler, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal issued by MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed on August 23, 2006.

A copy of the said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Corporation («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Form, Name, Duration, Registered office, Corporate Object

- **Art. 1. Form Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG I, S.à.r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).
 - **Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration.
- **Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to companies of the group;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
 - rendering of technical assistance;
 - participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.



Title II. - Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The corporate capital may be increased or decrease by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions. The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. - General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. - Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by a board of managers composed of a least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.



Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

- **Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) the single or (iii) the joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.
- **Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. - Accounts

- Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the thirty-first day of March of the following year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on March 31, 2007.
- Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.



Title VI. - Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. - Winding up, Liquidation, Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

The appearing party, duly represented, hereby declares to subscribe to the 500 (five hundred) corporate units representing the total subscribed nominal capital.

All the 500 (five hundred) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolution of the sole member

Immediately after the incorporation of the Corporation, the member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at 3.
- 3) The following persons are appointed as managers for a period ending at the end of the general meeting of the members approving the annual accounts as at March 31, 2007:
- Mr Gary Wilder, banker, born on January 6, 1962 in London (Great-Britain), residing at 20 Astons Road HA6 2LD Northwood, (United Kingdom);
- Ms Samia Rabia, avocat à la Cour, born on February 10, 1974 in Longwy (France), residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr Georges Gudenburg, avocat, born on November 25, 1964 in Luxembourg, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its in corporation are estimated at one thousand and five hundred (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du R.C.S. de Luxembourg,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé émise par MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, en date du 23 août 2006,



une copie de ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre Ier. - Forme, Nom, Durée, Siège social, Objet social

- **Art. 1**er. Forme Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG I, S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent à d'autres sociétés du groupe;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
 - l'assistance technique;
 - la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.



En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. - Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.



Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

- Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.
- Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. - Comptes

- Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2007.
- Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. - Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation, Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.



Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

La partie comparante, dûment représentée, déclare par la présente souscrire comme suit aux cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à 3.
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 mars 2007:
- Monsieur Gary Wilder, banquier, né le 6 janvier 1962 à Londres (Royaume Uni), demeurant au 20 Astons Road HA6 2LD Northwood (Royaume-Uni);
- Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. Feitler, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, vol. 155S, fol. 10, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 août 2006.

T. Metzler.

(093025.3/222/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

NORPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 31.241.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:
 - COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour NORPA HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082258.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.



MITTLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 90.649.

In the year two thousand and five, on the twenty first of December. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MITTLUX HOLDING S.A., a Luxembourg «société anonyme», with registered office at L-1526, Luxembourg, 50, Val Fleuri, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 90.649. The Corporation was incorporated by virtue of a deed on December 6, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 15.4 on the 13th of February 2003.

The meeting is chaired by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II. As appears from the said attendance list, all the 18.666.861 (eighteen million six hundred sixty-six thousand eight hundred sixty-six) shares, divided into 6.222.287 Class A shares, 6.222.287 Class B shares and 6.222.287 Class C shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation presently fixed at EUR 37.333.722,- (thirty-seven million three hundred thirty-three thousand seven hundred twenty-two Euro) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
 - 1.- Decision to end the current business year on June 30, 2006.
 - 2.- Decision to fix henceforth the business year of the company from July 1st of one year to June 30th of the next year.
 - 3.- Amendment of article 10 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It is decided to end the current business year on June 30th, 2006.

Second resolution

It is decided to fix henceforth the business year of the company from July 1st of one year to June 30th of the next year.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article 10 of the articles of incorporation to read as follows:

«Art. 10. The Company's business year starts on the 1st of July of one year and ends on the 30th of June of the next year.».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MITTLUX HOLDING S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.649. La Société fut constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 154 du 13 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des 18.666.861 (dix-huit millions six cent soixante-six mille huit cent soixante et une) actions, divisées en 6.222.287 actions de classe A, 6.222.287 actions de classe B en 6.222.287 actions de classe C représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à EUR 37.333.722,- (trente-sept millions trois cent trente-trois mille sept cent vingt-deux euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1.- Décision de clôturer l'année sociale en cours au 30 juin 2006.
 - 2.- Décision de fixer dorénavant l'année sociale de la société du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.
 - 3.- Modification afférente de l'article 10 des statuts.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de clôturer l'année sociale en cours au 30 juin 2006.

Deuxième résolution

Il est décidé de fixer dorénavant l'année sociale de la société du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 10. L'année sociale commence le 1er juillet d'une année et finit le 30 juin de l'année suivante.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qui en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 151S, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

J. Elvinger.

(081759.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MITTLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 90.649.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40854 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

J. Elvinger.

(081761.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

NATURWERK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 26.237.

Constituée par acte passé par-devant Maître Réginald Neumann, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 juin 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 310 du 4 novembre 1987, modifiée par acte passé par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 1er septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 533 du 7 novembre 1993, modifiée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 291 du 29 avril 1998.

Suite à la nomination de trois nouveaux administrateurs lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2006 et étant donné que les mandats des anciens administrateurs nommés ci-dessous prennent fin cette année, les sociétés COSTALIN LTD. et BOULDER TRADE LTD., toutes les deux avec siège social à Wickam's Cay, Road Town, Tortola, BVI, sont à rayer comme administrateurs de NATURWERK S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATURWERK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082595.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.



UNICORN INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: USD 17,500.-.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 116.244.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June. $% \label{eq:continuous}%$

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

UNICORN INVESTMENT COMPANY LIMITED, a limited liability company, having its registered office at Walkers SPV Ltd, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on June 28, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of UNICORN INVESTORS, S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 116.244, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 2nd, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is fixed at seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500.-) represented by five hundred (500) shares of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each.
- III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty-two thousand five hundred forty US Dollars (USD 22,540.-) to raise it from its present amount of seventeen thousand five hundred US Dollars (USD 17,500.-) to forty thousand forty US Dollars (USD 40,040.-) by creation and issue of six hundred forty-four (644) new shares, with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

UNICORN INVESTMENT COMPANY LIMITED, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to six hundred forty-four (644) new shares and pay them fully paid up in the amount of twenty-two thousand five hundred forty US Dollars (USD 22,540.-) by contribution in kind of the following shares for the total amount of twenty-two thousand five hundred sixty-six US Dollars and sixty cents (USD 22,566.60):

One thousand eight hundred (1,800) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of PX CAPITAL PARTNERS B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office in Rotterdam, The Netherlands, and its principal place of business at Coolsingel 93, 3012AE Rotterdam and registered with the Dutch Trade Register under number 27259068 0000, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of twenty-two thousand five hundred sixty-six US Dollars and sixty cents (USD 22,566.60).

Proof of the existence and value of these shares has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of PX CAPITAL PARTNERS B.V. as per April 4, 2006.

The balance sheet of PX CAPITAL PARTNERS B.V. evidences net assets of representing twenty-two thousand five hundred sixty-six US Dollars and sixty cents (USD 22,566.60) as per conversion rate provided by Bloomberg on June 28, 2006 whereby EUR 1.- equals to USD 1.2537.

The excess contribution in the amount of twenty-six US Dollars and sixty cents (USD 26.60) is allocated to the Company's legal reserve.

Further to this, the management of PX CAPITAL PARTNERS B.V. has declared that they will accomplish all formalities to transfer legal ownership of all the contributed shares to UNICORN INVESTORS, S.à r.l.

PX CAPITAL PARTNERS B.V. declares that:

- UNICORN INVESTMENT COMPANY LIMITED is the sole full legal owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, which are legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the country of residence of the company whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfers and to render them effective anywhere and toward any third party.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 6. The share capital is fixed at forty thousand forty US Dollars (USD 40,040.-) represented by one thousand one hundred forty-four (1,144) shares of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each, fully paid up.»

Variable rate capital tax exemption request

Insofar the contribution in kind consists of a participation representing 100% of the issued share capital of PX CAPITAL PARTNERS B.V., a company having its effective management seat in the European Union (The Netherlands) to another company incorporated in the European Union (Luxemburg).

The Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.



Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at three thousand Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UNICORN INVESTMENT COMPANY LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit des lles Cayman, dont le siège social est sis chez Walkers SPV Ltd, PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caymans,

représentée par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de UNICORN INVESTORS, S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.244, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 mai 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C.
- II. Le capital social de cette Société est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars US (USD 17.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars US (USD 35,-) chacune.
- III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-deux mille cinq cent quarante US dollars (USD 22.540,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents dollars US (USD 17.500,-) à quarante mille quarante US dollars (USD 40.040,-) par la création et l'émission de six cent quarante-quatre (644) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq dollars US (USD 35,-) chacune.

Souscription - Libération

UNICORN INVESTMENT COMPANY LIMITED, par son mandataire, déclare souscrire aux aux six cent quarantequatre (644) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de vingt-deux mille cinq cent quarante US dollars (USD 22.540,-) par apport en nature de la participation suivante d'une valeur de vingt-deux mille cinq cent soixante-six dollars US et soixante cents (USD 22.566,60):

Mille huit cents (1.800) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune représentant cent pour cent (100%) du capital social de PX CAPITAL PARTNERS B.V., une société à responsabilité limité de droit néerlandais ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas, son principal établissement à Coolsingel 93, 3012AE Rotterdam, Pays-Bas et inscrite au Registre de Commerce Néerlandais de sous le numéro 27259068 0000, qui sont transférées à et acceptées par la Société pour une valeur de vingt-deux mille cinq cent soixante-six dollars US et soixante cents (USD 22.566.60).

Preuve de l'existence et de la valeur de ces parts a été donnée au notaire instrumentaire par un bilan d'apport certifié de PX CAPITAL PARTNERS B.V. en date du 4 avril 2006.

Le bilan de PX CAPITAL PARTNERS B.V. montre un actif net total d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) soit vingt-deux mille cinq cent soixante-six dollars US et soixante cents (USD 22.566,60) en application du taux de change publié par Bloomberg le 28 juin 2006 au montant de 1,- EUR pour 1,2537 USD.

L'apport excédentaire au montant de vingt-six dollars US et soixante cents (USD 26,60) est alloué à la réserve légale de la Société.

De plus, la gérance de PX CAPITAL PARTNERS B.V. a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique de ces parts sociales à la Société seront accomplies.

UNICORN INVESTMENT COMPANY LIMITED déclare:

- être l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la Société Apportée, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille quarante US dollars (USD 40.040,-) représenté par mille cent quarante-quatre (1.144) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars US (USD 35,-) chacune.»



Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'apport de participation représentant 100% du capital social souscrit de PX CAPITAL PARTNERS B.V., une société ayant son siège de direction effective dans l'Union européenne (Pays-Bas) à une autre société ayant son siège social dans l'Union européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

J. Elvinger.

(081774.4/211/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

UNICORN INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 116.244.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

J. Elvinger.

(081777.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

SOCEPAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 42.536.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue exceptionnellement en date du 15 juin 2006, les mandats des administrateurs:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009. Nous vous prions de bien vouloir noter le changement d'adresse de ces administrateurs.

Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg. Le mandat du Commissaire aux comptes:
- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009. Le conseil d'Administration se compose comme suit:
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour SOCEPAL

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082225.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.



COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.215.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-133 Luxembourg.
- Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082203.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

S.à r.l. WUST CONSTRUCTION LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 87.411.

Constituée par-devant Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1142 du 29 juillet 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mars 2005, acte publié au Mémorial C n° 655 du 5 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 (en version abrégée), enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S.à r.I. WUST CONSTRUCTION LUXEMBOURG

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(080956.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

SYNDICAT GENERAL-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 42.245.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le mercredi 5 avril 2006 à 10.30 heures au siège social

Neuvième résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080984.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.



CHARTERHOUSE POPPY IV, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 116.783.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE POPPY III, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 116.734;

duly represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 June 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of CHARTERHOUSE POPPY IV (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 116.783, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Joseph Elvinger on 23 May 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of eight hundred ninety-six thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 896,925.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to nine hundred nine thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 909,425.-) through the issue of thirty-five thousand eight hundred seventy-seven (35,877) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The thirty-five thousand eight hundred seventy-seven (35,877) shares have been entirely subscribed by CHARTE-RHOUSE POPPY III, S.à r.l., pre-named.

The thirty-five thousand eight hundred seventy-seven (35,877) shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total amount of one million seven hundred ninety-three thousand eight hundred fifty Euro (EUR 1,793,850.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscriber.

The total contribution of one million seven hundred ninety-three thousand eight hundred fifty Euro (EUR 1,793,850.-) consists of eight hundred ninety-six thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 896,925.-) allocated to the share capital and eight hundred ninety-six thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 896,925.-) allocated to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at nine hundred nine thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 909,425.-) represented by thirty-six thousand three hundred seventy-seven (36,377) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE POPPY III, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.734;

dûment représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de la société CHARTERHOUSE POPPY IV (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.783, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 896.925,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf cent neuf mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 909.425,-) par l'émission de trente-cinq mille huit cent soixante-dix-sept (35.877) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les trente-cinq mille huit cent soixante-dix-sept (35.877) parts sociales ont été entièrement souscrites par CHAR-TERHOUSE POPPY III, S.à r.l., ci-avant nommée.

Les trente-cinq mille huit cent soixante-dix-sept (35.877) parts sociales ont été payées en numéraire par le souscripteur, de sorte que le montant total d'un million sept cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante euros (EUR 1.793.850,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles parts sociales au nom et pour le compte du souscripteur.

L'apport total d'un million sept cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante euros (EUR 1.793.850,-) consiste en huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 896.925,-) alloués au capital social et huit cent quatrevingt-seize mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 896.925,-) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de neuf cent neuf mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 909.425,-) représentée par trente-six mille trois cent soixante-dix-sept (36.377) parts sociales ayant une valeur nominale de vingtcinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 20, case 4. – Reçu 17.938,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

J. Elvinger. (081825.3/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

CHARTERHOUSE POPPY IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 116.783.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

J. Elvinger.

(081826.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

PYRITES INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 109.888.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin a l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080967.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.



LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 13.614.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue exceptionnellement en date du 12 juin 2006, les mandats des administrateurs:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:
 - COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg. Le mandat du Commissaire aux comptes:
- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour LEPLATEX-VEREIN HOLDING MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082248.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

PHIMAC FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 118.630.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize août.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- La société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, avec siège social à Tortola (lles Vierges Britanniques), Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town,
 - ici représentée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 août 2006.
- 2.- La société ALPHA TRUST LTD, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie Weber, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 août 2006.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PHIMAC FINANCES S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.



- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière:
 - prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
 - avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation- une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

Titre III. - Administration

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.
- Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.
 - Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.



Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril, à 8.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année social, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2007.
 - 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
2) La société ALPHA TRUST LTD, préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) La société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au RCSL sous le numéro B 40.140.
- b) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant profession-nellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- c) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvoorde (Belgique) le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.



d) La société anonyme KITZ S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2012.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: J.M. Weber, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 août 2006, vol. 435, fol. 80, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 août 2006.

A. Weber.

(089971.3/236/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

GOLDEN SQUARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 92.922.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mars 2006 que:

- 1. Les mandats d'administrateur de:
- Monsieur Ali Mohammad Pishvaie, gérant de société, demeurant à F-06220 Vallauris, 545, Grand Boulevard de Super Cannes,
- Madame Maryam Pourfamideh, administrateur de société, demeurant à F-06220 Vallauris, 545, Grand Boulevard de Super Cannes,
 - Monsieur Jean-Loup Barkats, économiste, demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, 11, avenue Saint Michel, sont renouvelés pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.
- 2. Madame Simindokht Farshid, sans état, demeurant à Téhéran (Iran), 76 West Jami Street, est nommée en qualité d'administrateur pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, si bien que nombre des administrateurs est désormais fixé à quatre.
- 3. Madame Simindokht Farshid, préqualifiée, est nommée en qualité d'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Jean-Loup Barkats, préqualifié, démissionnaire de ses fonctions de délégué à la gestion journalière de la société.
- 4. Le mandat du Commissaire aux Comptes I.S.M. S.A., avec siège social à MC-98000 Monaco, 11, avenue Saint Michel, est renouvelé pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012. Luxembourg, le 28 juillet 2006

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082315.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

VENDOME INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 93.832.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 24 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2006;
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006;



- 3. Affectation des résultats au 30 juin 2006;
- 4. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la non tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice au 30 juin 2006 à la date statutaire;
- 5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. Divers.

I (04016/010/18) Le Conseil d'Administration.

MORA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 35.659.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03836/755/17) Le Conseil d'Administration.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 novembre 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu conme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 25 août 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04018/000/17) Le Conseil d'Administration.

ROSENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.812.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 novembre 2006 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale du 31 août 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04019/000/17) Le Conseil d'Administration.



VIBURNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 90.278.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *3 novembre 2006* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- 2. Divers.

I (04004/788/14)

Le Conseil d'Administration.

AIRFREIGHT DEVELOPMENT WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9186 Stegen, 39, route de Medernach.

R. C. Luxembourg B 100.302.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 20 octobre 2006 à 10.00 heures au siège de la société à Stegen, 39, route de Medernach avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2005;
- 3. Affectation du résultat de l'exercice 2005;
- 4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration
- 5. Divers.

I (04030/832/16)

Le Conseil d'Administration.

E.I. CAPITAL, Fonds Commun de Placement.

Auflösung des Teilfonds E.I. CAPITAL - PEAK-PERFORMANCE

Auf Grund der Tatsache, dass sich für den Teilfonds E.I. CAPITAL - PEAK-PERFORMANCE (der «Teilfonds») keine Teilfondsanteile mehr im Umlauf befinden, hat der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft LRI INVEST S.A. am 29. September 2006 einstimmig beschlossen, den Teilfonds zu schließen und dem Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, den Prüfungsauftrag zur Prüfung der Liquidation des Teilfonds sowie zur Erstellung des Liquidationsberichts zu erteilen. Der Nettoinventarwert pro Anteil des Teilfonds wurde letztmalig am 29. September 2006 veröffentlicht.

Luxemburg, im Oktober 2006. (04031/755/11)

LRI INVEST S.A.

EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.517.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 17 octobre 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03817/755/17) Le Conseil d'Administration.



TIONIQUA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.130.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 octobre 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

II (03853/000/16)

Le Conseil d'Administration.

TOURIMONTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 30.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 octobre 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
- 4. Divers.

II (03854/000/15)

Le Conseil d'Administration.

PARTAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 octobre 2006 à 11.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de prononcer la dissolution de la société
- 2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
- 3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date de la mise en liquidation
- 4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée, pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

II (03961/795/18) Le Conseil d'Administration.

SONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 73.122.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de prononcer la dissolution de la société
- 2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société



- 3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1er janvier 2006 jusqu'à la date de la mise en liquidation
- 4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée, pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

II (03962/795/18) Le Conseil d'Administration.

COGENAF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 23.085.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 13 octobre 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

II (03935/000/20)

Le Conseil d'Administration.

OGEPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 23.628.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *13 octobre 2006* à 10.00 heures, au siège social, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

II (03936/000/20)

Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck